

8 mai 2023

Procès-verbal de la séance régulière du 8 mai 2023 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 8 mai 2023 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Kaven Delarosbil
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente, Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, Directrice générale et greffière-trésorière.

65-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

66-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 3 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 avril 2023

Compte entreprise à rendement croissant	410 672.72 \$
ET1 épargne rachetable	500 000.00 \$
ET2 épargne à terme régulière	100 000.00 \$
ET3 compte avantage entreprise	146 271.12 \$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00 \$
ET5 épargne rachetable	100 000.00 \$
TOTAL	1 556 943.84 \$

CAISSE RECETTES AU 30 avril 2023

TOTAL DES RECETTES	124 575.01 \$
---------------------------	----------------------

67-23

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 87 093.60 \$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	65 126.54 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>21 967.06 \$</u>
	87 093.60 \$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

68-23

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2022 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Un avis public pour le dépôt du rapport financier a été publié le 24 avril 2023.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année financière 2022 préparés par la firme FBL d'Acton Vale et présentés par Mme Maryse Hamel.

Le rapport financier consolidé représente un montant de revenus de 2 043 938 \$, des dépenses de 1 761 809 \$, des affectations de 104 085 \$ et un surplus de fonctionnement d'exercice de 274 526 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Un rapport budgétaire sur l'état des revenus et dépenses de la municipalité est déposé au conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.

69-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381-23 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ EN CONFORMITÉ À LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Un avis de motion est donné par le conseiller Alex Gendron qu'à une séance ultérieure un règlement pour l'adoption d'un projet sur la démolition d'immeubles de la municipalité, conformément à la loi sur le patrimoine culturel sera adopté.

Un dépôt du projet de règlement est aussi fait à la séance du 6 février dernier.

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 24 avril 2023, à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs à 19h00 afin de faire la présentation du projet de règlement numéro 381-23 sur la démolition d'immeubles de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement numéro 381-23 sur la démolition d'immeubles de la municipalité en conformité à la loi sur le patrimoine culturel.

Copie du dit règlement sera annexé pour faire partie des archives.

70-23

DON POUR LE CHUS, CENTRE HOSPITALIER STE-CROIX, CENTRE HOSPITALIER ST-HYACINTHE ET FONDATION STE-JUSTINE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière au montant de 50\$ à chacun des organismes suivants : le CHUS, Centres hospitaliers Ste-Croix et Honoré Mercier, Fondation Ste-Justine.

71-23

PRIORITÉS MUNICIPALES 2023-2024 POUR LES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités municipales pour l'année 2023-2024 pour le programme d'amélioration du réseau routier local sont les suivantes :

- 1) travaux de pavage dans le 10^e rang Est ;
- 2) travaux de pavage dans le rang d'Upton ;
- 3) réparation de ponceaux dans le 13^e rang ;
- 4) plan de mise à jour du réseau d'égout, pluvial, sanitaire ;
- 5) nettoyage de fossés ;
- 6) gravier pour recharger les accotements ;
- 7) éclairage des rues.

72-23

NOMINATION PAR INTÉRIM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE EN COURS D'EAU

Considérant que la municipalité doit nommer une personne désignée en cours d'eau en vertu de l'article 105 de la loi, afin de respecter l'entente intervenue avec la MRC d'Acton;

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Luc Savaria soit nommé comme personne désignée considérant qu'il occupe le poste de coordonnateur des travaux publics par intérim. La personne qui occupera le poste de coordonnateur des travaux publics sera nommée personne désignée.

73-23

IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR LE LOT 5 376 599 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DOMICILIAIRE – MANDAT À UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton envisage de procéder à l'acquisition d'un terrain en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement domiciliaire est nécessaire pour le développement économique de la Municipalité et qu'il serait réalisé dans l'intérêt de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait réaliser le projet de développement domiciliaire sur le lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est le seul situé en zone blanche qui pourrait permettre la réalisation d'un développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris des discussions avec le propriétaire du lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE malgré les discussions tenues entre les parties, une entente à l'amiable n'a pu être conclue avec le propriétaire concerné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une description technique préparée par un arpenteur-géomètre afin de procéder à l'imposition d'un avis de réserve à des fins publiques en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que la Municipalité publie un avis de réserve aux fins de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur le lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton autorise l'imposition d'une réserve pour fins publiques aux fins de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur l'immeuble suivant :

lot 5 376 599 du cadastre du Québec;

QUE le conseil mandate un arpenteur-géomètre, afin de préparer une description technique du lot 5 376 599 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, dont la Municipalité a besoin en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire nécessaire pour son développement économique.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGUÉS À CERTAINS COMITÉS

74-23

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que Kaven Delarosbil soit nommé délégué représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et que Léo Benoit soit nommé substitut.

75-23

SERVICE INCENDIE ET ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que Steeve Langlais est nommé représentant du conseil municipal au Service des incendies et à l'entente d'entraide mutuelle. Il s'ajoute à Alex Gendron et Philippe Roy.

76-23

NOMMER UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR LE COMITÉ DE LA CDRN

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que Steeve Langlais soit nommé représentant du conseil municipal au Comité de la CDRN.

77-23

VOIRIE MUNICIPALE ET INSPECTEURS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que Kaven Delarosbil, nommé représentant du conseil municipal à la voirie municipale et pour les inspecteurs et/ou coordonnateur des travaux publics. Il s'ajoute à Philippe Roy et Alex Gendron.

78-23

ACHAT DU MOBILIER URBAIN

Des prix ont été demandés pour l'achat du mobilier urbain aux compagnies Véronneau, Patio Drummond, Tessier Récréo-Parc, Équiparc, ainsi que Atmosphère.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal procède à l'achat de mobilier urbain pour un montant total de 8 000 \$ plus taxes.

79-23

VENTE DE GARAGE MUNICIPALE 2023

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal est en accord à ce qu'une vente de garage soit organisée dans la municipalité.

Aucun permis n'est nécessaire pour la vente de garage municipale, elle aura lieu le 3 et 4 juin.

80-23

DEMANDE DE SUPPLÉMENT AU LOYER DU VAL
BONHEUR INC.

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour le supplément au loyer au montant de 394.20 \$ et de 100.00 \$ pour l'électricité du passage piétonnier pour l'année 2023 pour un montant total de 494.20 \$

Le conseiller Steeve Langlais se retire de la salle à 8h34.

81-23

CAMP DE JOUR 2023 ET DEMANDE DE FRAIS DE LOCATION DE LA FABRIQUE

La Fabrique de Saint-Nazaire d'Acton fait parvenir une lettre à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton concernant une demande qui leur a été acheminée pour l'utilisation de l'église pour la tenue du Camp de Jour 2023 qui se tiendra du 27 juin au 18 août.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre et les conditions de la Fabrique pour la location de l'église pour la période demandée au coût de 2 000 \$.

Le conseiller Steeve Langlais reprend son siège à 8h37.

82-23

DEMANDE DE COMMANDITE PAR LA COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE LA MRC D'ACTON

Attendu que la Coopérative de Santé de la MRC d'Acton nous adresse une demande de soutien financier afin de leur permettre de demeurer actifs auprès des citoyens de la MRC d'Acton ;

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton décide d'apporter son soutien financier en accordant un montant de 500\$ soit la commandite de couleur cuivre.

Cette contribution est faite dans le but d'aider la coopérative à continuer d'opérer et à trouver des médecins pour les gens de notre milieu.

83-23

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LA VOIRIE MUNICIPALE

Des recherches ont été faites afin que la Municipalité se remplace sa camionnette actuelle pour la voirie;

Une offre a été faite par Baril Ford Lincoln inc. de Saint-Hyacinthe.

Il s'agit d'une camionnette Ford F350 ayant 29 667 kilomètres. L'année du véhicule est 2019.

Le prix proposé est de 46 000 \$ plus taxes. Une boîte « dompeuse » de 8.5 pieds sera installée au prix de 16 975 \$ plus taxes.

La vérification sera faite pour obtenir une garantie prolongée.

Il est proposé par Kaven Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers de précéder à l'achat de la camionnette proposée tel que décrit plus haut.

Un montant de 50 000\$ sera pris au fond général et la différence sera prise au surplus accumulé.

PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX Volet 1

L'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de cultes patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales.

L'objectif de ce volet est de soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets de requalification et qui sont dans les toutes premières étapes de la phase de planification.

En plus d'offrir de l'aide financière ad hoc pour la réalisation d'études techniques, de plans d'affaires, et des autres outils nécessaires à la planification des projets, il offre des possibilités de réseautage d'accompagnement et de formation aux organismes participants.

La loi sur la laïcité de l'État (chapitre L-0.3) devra être prise en compte dans l'application du présent programme.

Aucune décision n'a été prise. Il y aura discussion à l'assemblée d'ajournement du 15 mai 2023 à 19 heures.

RAPPORTS

Sylvie Fafard :

- Conseil d'établissement
- Val Bonheur

Patrick Salvat et Alexandre Houle:

- Rencontre avec Loisirs et Sport Montérégie et proposition pour aménager les terrains des loisirs afin de maximiser l'espace.

Léo Benoit :

- Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Le Camp de jour 9-1-1 se déroulera du 17 juillet au 21 juillet 2023.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre du Poste de la MRC d'Acton ayant pour objet le suivi de la consultation visant à l'identification des priorités locales annuelles ;
- courriel des Affaires municipales et Habitation Québec concernant la prolongation de la TECQ 2019-2023 ;
- lettre du Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant la nomination de la directrice générale de la Direction générale de la Montérégie du ministère des Transports ;
- convocation du comité de sécurité incendie (CSI) élargi à leur réunion du 5 avril 2023 à 13h30 ;
- invitation à une formation aux personnes désignées et directrice générale en matière de cours d'eau de la MRC d'Acton ;
- notes concernant la formation pour les cours d'eau ;
- extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Verchères concernant l'appui de l'ensemble des MRC pour l'assurabilité des immeubles patrimoniaux ;
- formulaire de demande de partenariat envoyé à Desjardins pour le Camp de Jour 2023 ;
- formulaire de demande de partenariat envoyé à Desjardins pour le projet de la fresque ;
- courriel concernant la visite de prévention FQM/Fonds d'assurance pour l'inspection électrique ;
- lettre de la Société d'assurance automobile Québec ayant comme objet la demande de vérification mécanique ;
- lettre de M. Simon-Pierre Savard-Tremblay concernant le dépôt de la motion imposant des conditions aux provinces et aux municipalités pour pouvoir se voir octroyer des fonds fédéraux destinés à la construction de logements ;
- publicité concernant un logement disponible au Val Bonheur ;
- publipostage d'avril 2023.

VARIA

- Deux journées de déchetage des branches pour les citoyens de la municipalité seront organisées les 27 mai et 9 septembre 2023.
- Activité de nettoyage de fossé et bord des routes organisée par le Club optimiste dans le cadre du jour de la terre.
- Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022 conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier dépose le rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle. Ce rapport comporte englobe tous les contrats de 25 000\$ et plus octroyés par la municipalité, il sera publié sur le site internet de la municipalité.
Le conseil prend acte du rapport déposé.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est soulevée concernant les arbres et branches dans la rivière;
- le ponceau du sentier de motoneige sur la rue St-Antoine est trop bas. Une demande sera faite à M. Vincent Cordeau, responsable des cours d'eau de la MRC d'Acton à ce sujet;
- il y a une demande pour un nouveau support à vélo pour la bibliothèque;
- il est demandé de faire parvenir aux citoyens un résumé de la planification stratégique.

85-23

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 15 mai 2023 à 19 heures.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière